



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Production

Question écrite n° 17198

### Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur les possibilités d'intervention des régions et des départements en matière de production audiovisuelle. En l'état actuel de la législation, les aides des collectivités locales à la production cinématographique doivent être analysées au regard des dispositions relatives à l'action économique des collectivités locales. Toute intervention directe d'une collectivité locale qui ne prend pas une des formes prévues aux articles 4 de la loi n° 82-7 du 7 janvier 1982 et 66 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 est illégale. Or aujourd'hui, les régions, notamment, souhaitent développer leurs aides à la production cinématographique et il faut constater que les aides envisagées ne sont pas toujours conformes à la réglementation en vigueur. En conséquence, il lui demande s'il est envisagé de mettre en place un dispositif définissant plus précisément les possibilités d'interventions respectives des régions et des départements.

### Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les aides des collectivités locales à la production cinématographique doivent être analysées au regard des dispositions qui régissent les interventions économiques des collectivités territoriales. Ces aides revêtent en effet le caractère d'aides directes qui ne figurent pas au nombre de celles que les collectivités locales sont autorisées à accorder en application des dispositions combinées de l'article 4 de la loi n° 82-6 du 7 janvier 1982, approuvant le plan intermédiaire 1982-1983 et des articles 5, 48 et 66 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Il n'est pas, pour l'heure, envisagé de modifier ces règles afin de permettre le soutien à la production cinématographique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17198

**Rubrique :** Cinema

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et collectivités locales

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et collectivités locales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3841

**Réponse publiée le :** 29 août 1994, page 4358